

## Remise des Certificats GSDP<sup>1</sup> des Produits Pharmaceutiques

Le Ministère de la Santé Publique (MSP), représenté par son Ministre, M. Ghassan Hasbani et son Directeur Général, Docteur Walid Ammar, a organisé à l'ESA (Ecole Supérieure des Affaires) une cérémonie officielle de remise des certificats le vendredi 10 février 2017.

Ces certificats attestent la conformité des centres aux bonnes pratiques de stockage et de distribution des produits pharmaceutiques (GSDP) conçues et déployées par le Ministère de la Santé publique au Liban.

M. Ghassan Hasbani a remis à 57 entreprises/entrepôts de produits pharmaceutiques ce certificat officiel de conformité aux normes en vigueur.

Le Ministre a également remis des prix de remerciement aux personnes qui ont contribué au succès du projet : Dr Walid Ammar, Directeur Général de la santé, Mme Chrystelle Fransawi, membre du Comité GSDP, le Dr Rita Karam, Directrice du programme Assurance Qualité des Produits Pharmaceutiques au sein du Ministère et membre du comité GSDP, le Dr. Colette Raidy Chef du Département d'Inspection du Ministère et membre du comité GSDP, Mme Perrine Malaud Wakim, représentant l'ESA au comité GSDP et le Dr. Myriam Watfa, membre du comité GSDP.

Ce projet a pour objectif de renforcer l'enregistrement du médicament et sa mise sur le marché, la qualité de stockage et de distribution et la pharmacovigilance. L'étude approfondie de la bioéquivalence pour les médicaments génériques a aussi été initiée. Les professionnels du secteur ont été formés aux nouvelles procédures et à la mise en œuvre d'un contrôle qualité à toutes les étapes par les membres du comité GSDP en collaboration avec les experts de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), établissement spécialisé de santé français.

L'événement s'est déroulé avec la participation de Mme Véronique Aulagnon, Directrice de l'Institut Français du Liban et Conseillère de coopération et d'action culturelle, représentant l'Ambassadeur de France, qui a rappelé dans son allocution l'importance de la coopération franco-



libanaise dans le domaine de la santé.

De nombreuses personnalités étaient présentes les Présidents des syndicats des importateurs et des fabricants de médicaments, M. Armand Pharès et Mme Carole Abi Karam, le président du syndicat des hôpitaux privés au Liban, M. Sleiman Haroun, le président du syndicat des biologistes, le Dr Christian Haddad, ainsi que de nombreux directeurs d'établissements de santé et d'entreprises pharmaceutiques.

La remise de ces certificats marque une étape importante dans le développement des projets de coopération franco-libanais qui, depuis 10 ans, contribuent à l'amélioration de la qualité du secteur de la santé. Dans ce cadre, la Ministre française des affaires sociales et de la santé, Mme Marisol Touraine, était en visite à l'ESA. Elle a pu, en amont de la cérémonie de remise des certificats GSDP, rencontrer son homologue libanais, M. Ghassan Hasbani, Vice Premier Ministre et Ministre de la Santé publique au Liban, avec qui elle a signé un protocole de coopération. Cet accord souligne la pérennité et l'efficacité des projets de coopération menés depuis plus de 10 ans dans le domaine de la santé au Liban, et rappelle le rôle joué par les institutions partenaires à ce projet, l'Etablissement Français du Sang (EFS), l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), la Haute Autorité de Santé (HAS), l'Ambassade de France au Liban, l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que l'ESA, opérateur de ces projets.

1- Good Storage and Distribution Practices: bonnes pratiques de stockage et de distribution

## Maladies Nosocomiales: Comment Lutter contre ces Infections Contractées à l'Hôpital?

Les infections nosocomiales sont contractées par les patients dans le cadre de leurs soins, le plus souvent dans un établissement de santé. Ainsi, si un patient est admis à l'hôpital et qu'il développe une infection dans les 48 heures suivant son admission, il s'agit alors d'une infection nosocomiale. Les IAS peuvent être liées aux soins dispensés aux malades ou survenir durant leur hospitalisation et peuvent, dans les cas les plus graves, conduire à l'amputation, voire le décès du patient. Les bactéries, champignons ou virus responsables de ces infections peuvent provenir du patient lui-même, et peuvent aussi être transportés par le personnel médical ou provenir de l'environnement hospitalier.

### Qui est touché par ces infections ?

Selon une étude de l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) datant de 2012, un patient hospitalisé sur vingt contracte une infection dans l'établissement où il est soigné. D'ailleurs, 5 % des personnes interrogées ont déclaré avoir elles-mêmes contracté une infection nosocomiale. Et au total, un sondé sur cinq a eu une personne de son entourage touchée par une infection contractée à l'hôpital. « Les patients les plus fragilisés, par exemple sous traitement immunosuppresseur, auront des risques accrus de contracter une IAS », indique le Pr François Bricaire, infectiologue à la Pitié-Salpêtrière. Une tendance confirmée par l'Inserm, qui précise qu'« il y a quinze fois plus d'infections nosocomiales chez les patients hospitalisés entre 30 à 89 jours que ceux dont l'hospitalisation n'excède pas une semaine ». Les plus de 65 ans, les patients atteints d'une maladie sévère, immunodéprimés (séropositivité pour le VIH, chimiothérapie) font partie des personnes les plus à risques face aux IAS.

Chaque année en France, environ 750.000 patients sont touchés par une maladie nosocomiale, qui serait la cause directe de 4.000 décès par an.

### Comment lutter contre les maladies nosocomiales?

Le plus souvent, les infections sont très fréquemment liées à des interventions invasives et sont contractées lors de

la pose de sonde urinaire, d'intervention chirurgicale ou encore d'endoscopie. Mais pour réduire ces IAS, il n'y a pas de secret : « Il faut être vigilant », insiste le Pr François Bricaire. «Vigilant dans les procédures notamment, ajoute-t-il, comme dans l'aviation, où les protocoles sont scrupuleusement observés. Même si c'est fastidieux, il faut scrupuleusement respecter les protocoles à tous les échelons, que ce soit dans lors de la décontamination des matériels ou lors des procédures d'anesthésie et de chirurgie».

Dans son rapport sur les résultats de 2016 en matière de qualité et de sécurité des soins dans les hôpitaux et cliniques en France, la Haute Autorité de Santé (HAS) rappelle que la lutte contre les infections nosocomiales est une priorité nationale depuis les années 1990, et insiste au passage sur la nécessité d'axer la lutte notamment sur le renforcement de la prévention et de la maîtrise de l'antibiorésistance. «L'antibiothérapie est un point crucial de la lutte contre les IAS, souligne le Pr Bricaire. Il faut plus que jamais que chaque médecin justifie chaque traitement antibiotique prescrit, pour réduire au strict nécessaire leur utilisation, tout en affinant le plus possible leur sélection. C'est primordial, surtout lorsqu'on voit l'apparition de super bactéries résistantes aux antibiotiques».

Le Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins de 2015 préconise par ailleurs la «réduction des risques infectieux associés aux actes invasifs tout au long du parcours de santé». «De gros efforts ont été faits ces dernières années pour améliorer l'hygiène dans les hôpitaux, commente le Pr Bricaire, mais il reste encore beaucoup de chemins. Tout cela procède d'un état d'esprit qui s'acquiert doucement». Mais pour l'infectiologue, l'éradication des IAS n'est pas à l'ordre du jour. «La fragilité de certains patients fait qu'il est impossible de les supprimer totalement. Toutefois, l'objectif, que l'on doit pouvoir atteindre, est de parvenir à les réduire drastiquement».